

P.V. ASSEMBLEE GENERALE DU 5 FEVRIER 2020



Écrit par CŒURÉ Christian

Mis à jour : 12 mars 2020

Création : 12 mars 2020

Affichages : 24

CONFEDERATION NATIONALE DES RETRAITES DES PROFESSIONS LIBERALES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du mercredi 5 Février 2020

Etaient Présents ou représentés :

Mmes NOULIN Régine (UNACOPL), RAHIER Michèle (ECR) représentée par HAVENEL Michel, VERDIER Martine (UCDR)

MM. AOUIZERATE Hubert (FARA) représenté par LETON Maurice, BILLARD Jean-Louis (Conseiller du Président), COEURE Christian (AGEA SENIOR), DESSANE Didier (ANGER), FERRANDES Jean-Pierre (ANNOR), LEBEGUE Gérard (AGEA SENIOR), LETON Maurice (Conseiller du Président), LEVY Pierre (SN-MCR), MORELON Francis (ANGER), ROBERT Guy (Président d'honneur), ROLLAND Alain (ECR) représenté par HAVENEL Michel, ROUSSEL Yves (UCDR).

Etait excusé : BORNET Gérard (ANREC),

Etaient absents : Mmes COLZI-VITEL Christiane (ASN-CDCR),

MM.DECALF Yves (SN-MCR), GUERARD Sébastien (FFMKR), MASSY Jean-Marie (UCDR).DELTRAN (CNBF)

Sur convocation en date du 9 janvier 2020 les organisations adhérentes de la CNRPL se sont réunies le mercredi 5 février 2020 à 10 heures à l'UNAPL 46, Bd de La Tour Maubourg 75007 Paris.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque représentant des associations et groupements adhérents, tant en son nom, qu'éventuellement en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Christian COEURE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les participants et à nos invités Michel PICON, Président de l'UNAPL, et Benoit RENAUD, Directeur Général du groupe UNOFI et ancien président du conseil supérieur du Notariat, qui interviendront à la suite de notre réunion statutaire.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral du président,
2. Rapport d'activité de l'année écoulée,
 - Rapports avec l'UNAPL, la CFR, les Organismes professionnels et les Caisses de retraite des professions libérales
 - Rapports avec les Pouvoirs publics et Réforme des Retraites
 - Présentation du contrat d'assurance complémentaire maladie MUTUALIA
3. Rapport financier de l'exercice 2019
4. Quitus aux administrateurs,
5. Affectation du résultat 2019,
6. Approbation du budget prévisionnel 2020 et de la cotisation annuelle 2020,
7. Changement de banque pour le compte bancaire de la confédération,

8. Questions diverses.

1. Rapport moral et rapport d'activité

Le président Christian Coeuré indique que le rapport moral intégrera le rapport d'activité, ceux-ci étant indissociablement liés. Il souligne toutefois que le dernier numéro de « L'ENTREPRISE LIBERALE » de l'UNAPL a intégré une page entière sur la CNRPL, ce qui concrétise les bonnes relations entre notre confédération et l'UNAPL. Il demande aux représentants des associations et groupements présents de veiller à ce que la revue soit distribuée par internet, mise sur les sites et envoyée à tous ceux qui n'ont pas internet.

Pierre Levy prend la parole pour nous faire part du rapport d'activité de l'année 2019.

L'année confédérale a comme toujours été riche et s'est ouverte le 7 février par le premier Conseil d'administration qui a vu le renouvellement de celui-ci, du Bureau et surtout l'élection du nouveau Président Christian Coeuré. Guy Robert qui a créé et animé la confédération pendant de longues années n'a pas souhaité se représenter. Eu égard à son mérite le conseil d'administration l'a nommé à l'unanimité Président d'honneur. L'évolution sur toute l'année a montré qu'il est resté très actif au sein de l'institution.

- Les axes de travail de 2019 ont été fixés : Une participation active de notre Président au Bureau de la Confédération Française des Retraités (CFR), mais aussi de ses différentes commissions Autonomie et Santé (Pierre Lévy), santé (Yves Roussel), Retraite (Gérard Lebègue et Jacques Bigot). Pierre Lévy est également membre du Comité de lecture du Courrier des retraités de la CFR. La commission santé a essentiellement travaillé sur un contrat de complémentaire maladie du groupe MUTUALIA réservé aux retraités, membres des fédérations appartenant à la CFR, et négocié par la CFR qui ensuite le proposera à toutes ses fédérations adhérentes qui elles-mêmes le proposeront aux syndicats adhérents à la CNRPL. Les adhérents de ces syndicats auront le libre choix d'y adhérer individuellement ou non. Ce contrat ne prévoit pas d'augmentation de tarif en fonction de l'âge et proposera un panier de soin d'une qualité tout à fait acceptable avec 3 niveaux de cotisations. Ce projet a abouti à la signature du protocole par la CFR au mois de décembre et des supports de communication seront diffusés aux fédérations et aux syndicats afin qu'elles puissent informer objectivement leurs membres.
- L'année 2019 a été embolisée par la Réforme du régime de retraite universel pour laquelle les retraités des professions libérales, mais en général tous les retraités, n'ont pas été entendus. Les demandes de la CNRPL sur ce sujet sont claires :
- Mettre le plafond du passage en Régime Universel à 1 seul plafond de la sécurité sociale (40 000 €) et non comme le prévoit le Gouvernement à 3 fois (120 000 €) ce qui aurait pour conséquence la disparition des régimes complémentaires qui ont su constituer des réserves en prévision du creux démographique, celles-ci risquant assez fortement d'être confisquées par le Gouvernement pour financer d'autres régimes spéciaux qui échapperaient à la réforme.
- Participation des retraités dans la future gouvernance.
- Lors du Conseil d'administration du 12 juin la CNRPL a reçu le Docteur Yves Decalf, interlocuteur privilégié du Haut-Commissaire aux retraites Jean Paul Delevoye pour faire un point sur l'avancée de la concertation sur la réforme du régime universel.
- La CNRPL a rencontré le Défenseur des droits et a également participé au Grand Débat suite aux mouvements sociaux du début d'année en faisant ses propres propositions.

- Grace à Régine Noulin (Présidente de l'UNACOPL et vice-présidente de la CNRPL) la CNRPL

participe activement au groupe de travail parlementaire sur la retraite créé par le député Jean Lassalle.

- La CNRPL a rencontré le nouveau Président de l'UNAPL Michel Picon le 29 août afin de resituer clairement la position de la CNRPL au sein de l'UNAPL, d'obtenir une tribune régulière dans le courrier des libéraux ainsi qu'une aide logistique et financière pour une meilleure diffusion de la Lettre de la CNRPL.
- La CNRPL participe également très régulièrement à la Commission retraite et prévoyance de l'UNAPL notamment dans la lutte contre un régime universel tel qu'il est proposé par le gouvernement.
- La CNRPL a participé plus activement au Congrès de l'UNAPL en décembre avec un stand bien identifié par de larges Totems, des représentants sur place, distribution de Flyers.
- La CNRPL prépare déjà le Congrès de l'UNAPL de 2020 qui coïncidera avec les 40 ans de la CNRPL et où un espace de parole lui a été promis par le Président de l'UNAPL, pour la circonstance.
- La CNRPL a participé activement aux désignations de membres aux CPSTI/IRPSTI même si la compétition avec la FENARAC a été difficile.
- La CNRPL a également décidé de travailler sur le bien vivre des retraités des professions libérales et en particulier la prévention, la dépendance et la prévoyance. Mais aussi sur l'aide aux aidants familiaux.
- Un des objectifs sera également de développer des CNRPL régionales.
- La CNRPL a vu revenir en son sein la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Retraités (FFMKR) qui lui donne une représentativité plus large.
- Le site internet de la CNRPL, alimenté par toutes les fédérations, reste très actualisé et interactif.

Le président Coeuré rappelle que la CFR organise un contrat d'assurance complémentaire maladie dénommé MUTUALIA et que tous les documents concernant ce contrat seront transmis aux groupements de la CNRPL dont les membres pourront adhérer ou non. L'assemblée approuve cette démarche et donne au président l'autorisation de le signer.

2. Rapport financier

Le président présente les comptes 2019 qui affichent un excédent de 4 395,64 euros.

Les comptes 2019 ainsi que le rapport moral et le rapport d'activité sont approuvés à l'unanimité par un seul vote des présents ou représentés de l'assemblée.

3. Quitus des administrateurs

Conformément aux statuts quitus est donné aux administrateurs par l'ensemble des présents et représentés.

4. Affectation des résultats 2019

L'excédent de 4 395,64 euros de l'exercice 2019 est affecté à l'unanimité au fonds associatif.

5. Approbation du budget prévisionnel 2020 et de la cotisation annuelle 2020

Le président propose de prendre comme budget de Recettes 2020 12 600 euros et comme budget de dépenses 10 600 euros. La cotisation 2020 sera déterminée, comme par le passé, au prorata du nombre d'adhérents de chaque association ou groupement (cotisation per capita).

Le budget 2020 et la cotisation annuelle 2020 sont approuvés à l'unanimité.

6. Changement de banque pour le compte bancaire de la confédération

La Société Générale ne nous donnant pas satisfaction, l'assemblée décide à l'unanimité de changer de banque et donne mandat au président ou au trésorier Gérard Bornet de faire toutes démarches nécessaires à ce changement.

7. Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée sous cette rubrique et personne ne demandant la parole, le Président déclare la partie formelle de l'assemblée terminée.

Le président Coeuré donne ensuite la parole à nos invités.....

Intervention de Michel PICON, Président de L'UNAPL

Michel PICON félicite la CNRPL pour son action et justifie totalement sa présence dans la revue

Sur la réforme des retraites, son sentiment est que les professions libérales, si elles ont des points communs, elles ont chacune un mode de vie différent, ce qui rend une réforme basée sur l'universalité utopique.

Les réserves de chaque caisse doivent être conservées, ce qui permet de palier aux difficultés à venir

L'UNAPL serait favorable à une indexation de la valeur du point sur le salaire moyen plutôt que l'inflation

Enfin, l'UNAPL est très favorable pour qu'un représentant des retraités siège dans le conseil d'administration.

Intervention de Benoit RENAUD, Ancien Président du Conseil de l'ordre des notaires et directeur général du groupe UNOFI

Benoit RENAUD nous a exposé des problèmes de succession face aux nouvelles situations patrimoniales (concubinage, PACS, Mariage) et en fonction de la résidence du couple

Il nous a rappelé la fonction essentielle du notaire et la nécessité de le rencontrer du fait de la complexité de chaque cas.

Le président

Christian COEURE

Le secrétaire général adjoint

Didier DESSANE



De Gauche à droite: Benoît RENAUD-Michel PICON-Christian COEURE-Didier DESSANE



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE